Direction d'école

Groupe de travail décharges et revalorisation : des propositions en berne

Après une interruption depuis les vacances d'automne, un groupe de travail s'est tenu ce mardi 24 novembre avec pour ordre du jour : « décharges/missions/revalorisation ». Les missions n'ont pas été abordées.

Lors de ses propos liminaires, le SNUipp-FSU a relayé la colère des directrices et des directeurs suite aux annonces au rabais du ministre :

- la « sanctuarisation » des décharges des écoles des 1 à 3 classes ;
- la création de 600 ETP de décharge, mais sans apporter de précisions sur les écoles concernées ou les modalités d'attribution ;
- une enveloppe de 21M€ pour la revalorisation des directrices et directeurs.

Le SNUipp-FSU a dénoncé l'absence :

- de décharge hebdomadaire pour les petites écoles, ce qui avait pourtant fait l'objet d'un consensus lors des GT précédents ;
- de revalorisation digne de ce nom puisque le montant alloué ne dépasse pas celui de la prime exceptionnelle de rentrée de cette année, soit 37,50€ bruts/mois.

En réponse, le ministère a juste rappelé que l'ordre du jour du GT n'était pas de renégocier les annonces du ministre mais de travailler sur la répartition des 600 ETP et sur la déclinaison des 21M€ pour l'année prochaine.

Le SNUipp-FSU a aussi dénoncé les annonces du ministre sans prise en compte des demandes des représentant-es du personnel et l'absence, une fois encore, de tout document préparatoire.

Décharges de direction

Le SNUipp-FSU s'est élevé contre le cadre beaucoup trop contraint avec seulement 600 ETP pour environ 44 500 écoles et a rappelé ses exigences de décharge hebdomadaire pour les petites écoles et d'amélioration pour toutes les autres.

Propositions du ministère, à examiner au regard du tableau de chiffrage en ETP ci-dessous :

- **Hypothèse 1** : supprimant la distinction maternelle / élémentaire actant l'augmentation de décharge pour les petites écoles et l'une des mesures suivantes :
 - o 1/3 de décharge pour les écoles de 7 classes : 250 ETP
 - o Création de la quotité de ¾ de décharge pour toutes les écoles de 9 classes : 256 FTP
 - o décharge totale pour toutes les écoles de 13 classes: 180 ETP

• Hypothèse 2 :

- o 1/8^{ème} de décharge pour les écoles de 3 classes,
- o ajout de 2 jours pour les écoles de 1 et 2 classes, qui conduirait à une décharge respective de 6 jours /an et 12 jours /an,
- o Il resterait alors 138 ETP à répartir pour toutes les autres écoles...

- **Hypothèse 3** : augmenter toutes les décharges de direction :
 - o Augmenter les décharges des écoles de 1, 2 et 3 classes de 2 jours, afin d'atteindre respectivement 6 jours et 12 jours par an.
 - o Les 353 ETP restants seraient alloués aux autres écoles, sans définir comment.
- **Autre proposition** : Améliorer les décharges des petites écoles et allouer les ETP restants pour valoriser la gestion d'ULIS et/ou de PIAL

Voici notre récapitulatif des propositions du MEN :

	Actuellement		Chiffrage de réflexions en direct lors du GT					
	Mat Élém		Hypothèse 1 : égalité mat / élém		priorité « petites	Hypothèse 3 : + 2 jours pour		
			.,,,,	écoles », su	rtout 3 classes	les « petites écoles »		
1 classe	4 jours / an		4 jours / an	6 jours / a	an (+ 50 ETP)	6 jours / an (+ 50 ETP)		
2 classes	10 jours / an		10 jours / an	12 jours / an (+ 74 ETP)		12 jours / an (+ 74 ETP)		
3 classes			10 jours / an	1 jour / quinzaine (+ 338 ETP)		12 jours / an (+ 123 ETP)		
4 classes	¾ / semaine			¼ / semaine		¼ / semaine		
5 classes			¼ / semaine					
6 classes								
7 classes			1/ /semains / (250 FTD)					
8 classes	1/3 / semaine		1/ ₃ / semaine (+ 250 ETP)	1/3 / semaine		1/3 / semaine		
9 classes		1/3 / semaine	½ / semaine mat + élém (+ 256 ETP)	½ / semaine	1/3 / semaine		1/3 / semaine	
10 classes	½ / semaine	½ / semaine	½ / semaine			½ / semaine	½ / semaine	
11 classes					½ / semaine			
12 classes								
13 classes	Déch. totale		Déch. totale mat + élém (+ 180 ETP)	Déch. Totale		Déch.		
14 cl. et +	Decn. totale	Déch. totale	Déch. totale	Decn. Totale	Déch. totale	Totale	Déch. totale	
Coût ETP	Environ 12 000 ETP		+ 686 ETP (dépassement : 86 ETP)	+ 462 ETP (re	liquat : 138 ETP)	+ 247 ETP (reliquat : 353 ETP)		

L'avis du SNUipp-FSU

Il est clair que l'enveloppe de 600 ETP est insuffisante et ne conduit qu'à des mesures à la marge et injustes car elles mettent en « concurrence » les écoles : toute amélioration, même minime, pour une catégorie d'écoles obère des avancées pour de nombreuses autres au vu de l'enveloppe insuffisante.

Si le passage à 1/8^{ème} de décharge des écoles de 3 classes, soit une journée de décharge toutes les deux semaines, constitue une avancée, elle est bien maigre et reste encore à l'état de proposition avant le prochain groupe de travail. Par manque de volonté politique, le ministère acte peu d'avancées pour la direction d'école en n'accordant pas plus de temps de décharge à l'ensemble des directeurs et des directrices.

Revalorisation

Le SNUipp-FSU a rappelé son attachement à l'indiciaire mais la discussion a tourné court car le ministère a déclaré que seules des mesures indemnitaires seraient prises. Il a proposé 3 projets sur lesquels nous avons refusé de nous exprimer puisqu'ils ne nous avaient pas été transmis en amont :

- La pérennisation d'une indemnité de rentrée de 450€ pour toutes et tous. Cette proposition ne semble pas avoir la préférence du ministère ;
- Une revalorisation de l'ISS en trois paliers : 404€ bruts pour les écoles jusqu'à 3 classes, 449€ de 4 à 9 classes, 494€ au-delà ;
- Une revalorisation en fonction de l'augmentation de la décharge : 200€ pour les directeurstrices d'écoles de 1 à 3 classes qui obtiendraient une augmentation de décharge, et 575€ pour les autres qui n'en bénéficieraient pas ou très peu.

Voici notre récapitulatif des propositions du MEN :

	Scénario 1			Scénario 2			Scénario 3		
	Revalo / an	% / ISS	% / total	Revalo / an	% / ISS	% / total	Revalo / an	% / ISS	% / total
1 classe	450 €	+ 25 %	+ 19 %	404 €	+ 22 %	+ 17 %	200 €	+ 11 %	+8%
2 à 3 classes	450 €	+ 25 %	+ 14 %	404 €	+ 22 %	+ 13 %	200 €	+ 11 %	+6%
4 classes	450 €	+ 23 %	+ 13 %	449 €	+ 23 %	+ 13 %	575 €	+ 29 %	+ 17 %
5 à 9 classes	450 €	+ 23 %	+ 11 %	449 €	+ 23 %	+ 11 %	575 €	+ 29 %	+ 14 %
10 classes et +	450 €	+ 20 %	+9%	494 €	+ 22 %	+ 10 %	575 €	+ 26 %	+ 12 %

^{% /} ISS = pourcentage d'augmentation par rapport au montant actuel de l'ISS (parts fixe + variable)

L'avis du SNUipp-FSU

Le syndicat a dénoncé le manque d'engagements sur cette « revalorisation » qui, dans ce cadre extrêmement contraint, conduit à un troc inacceptable - du temps contre de l'argent - et pourrait conduire à une baisse de rémunération des directrices et directeurs par rapport à cette année selon le scénario retenu. Tout cela pour une augmentation de 2 jours de décharge par an. Le SNUipp-FSU a rappelé que les directrices et directeurs demandaient à être respecté-es et considéré-es, par des propositions décentes.

Le SNUipp-FSU défend le principe d'indemnités de fonction identiques quelle que soit la taille de l'école, la quotité de décharge prenant elle en compte la taille.

Le syndicat a demandé à être destinataire rapidement de tous les documents, présentés comme évoqués, afin de pouvoir réfléchir aux différents scénarios en amont du prochain groupe de travail du 7 décembre.

^{% /} total = pourcentage d'augmentation par rapport au montant actuel ISS + BI + NBI